

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 791

Rubrik: Échos des médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Softisme

*J'aimerais revenir, à titre personnel, sur cet incident que relatait notre ami Jeanlouis Cornuz dans DP 789. Rappel: un petit groupe du mouvement SOS-racisme déploie une banderole devant le bâtiment où M^{me} Kopp a réuni les conseillers d'Etat responsables du sort des requérants d'asile. Un photographe de presse est là. Puis la police intervient: banderoles repliées de force, contrôle d'identité au poste. Le lendemain, communiqué de presse des organisateurs de la manifestation, protestant contre cette répression et posant la question: «Si un rassemblement de trois personnes doit être empêché de cette manière, on peut se demander ce qui sépare notre pays d'un Etat totalitaire.» Et Jeanlouis Cornuz, en réponse, de proposer le titre du roman d'Yves Velan: *Soft-Goulag*.*

J'ai observé pourtant que les manifestations sur la Place fédérale étaient courantes et diverses. Probablement qu'elles obéissent comme partout à des règles à respecter, notamment celle d'une demande d'autorisation. On peut bien sûr discuter pour savoir si trois personnes déployant une banderole, c'est une manifestation. Peut-être que le Tribunal

fédéral établira, sur ce point précis, une jurisprudence, comme pour la distribution des tracts, et affinera la frontière entre le droit d'expression en public et le droit de manifestation.

Mais où donc la liberté est-elle menacée? La manifestation a eu lieu. Le photographe alerté était présent. Les organisateurs sont rentrés chez eux. Leur communiqué de presse a été diffusé.

Quel rapport avec le Goulag où la liberté physique est abolie, où les droits à une justice indépendante sont nuls? «Soft» laisse entendre qu'il s'agit d'une question de degrés, de plus ou moins, alors qu'il s'agit d'une différence de nature.

Jadis les staliniens, pour dédoubler le régime soviétique, prétendaient que les libertés occidentales étaient formelles et non réelles. Exemple: pour lancer un quotidien, il faut des millions, donc la liberté de la presse est formelle, asservie aux forces d'argent.

L'assimilation par glissement d'une liberté parfois incomplète ou limitée à une absence absolue de liberté sert le totalitarisme, en abolissant sa spécificité.

L'emploi du terme Soft-Goulag est, en soi, plus préjudiciable à la liberté qu'un contrôle, même rude, de la police bernoise.

A. G.

Le quotidien démo-chrétien saint-gallois *Ostschweiz* lait des sacrifices pour conserver sa part du marché (30 000 ex.). Depuis le début d'octobre, le journal publie quatre pages supplémentaires consacrées à plus d'informations sur les régions couvertes.

* * *

Les balances de Thémis remplaceront-elles bientôt les ciseaux d'Anastasié en Suisse? Possible, à enregistrer les décisions prises par des juges à l'égard de *24 Heures* et du magazine *Bilanz*. Le premier cas est connu en Suisse romande. Quant à *Bilanz*, il a dû caviarder certains noms dans son édition d'octobre pour ne pas à avoir à envoyer au pilon ce numéro de 276 pages.

«La liberté de la presse est garantie» (art. 55 de la Constitution fédérale).

* * *

Le *St. Galler Tagblatt* fait le ménage en Thurgovie. Il supprime deux éditions locales: *Amriswiler Anzeiger* et *Bodensee Tagblatt* et tisse des liens plus étroits, sur le plan rédactionnel et publicitaire, avec la *Schweizerische Bodensee-Zeitung* (SBZ) d'Arbon.

Il roule pour nous

Notre «paresse latente» inquiète le conseiller national Hans Ulrich Graf (UDC, Bühlach). Il nous le fait savoir par le canal de la publication de Nissan Motor (Suisse) SA, *Auto-Gazette*, largement diffusée sous forme d'encart dans nos journaux de la semaine dernière. Pour que nous changions tout de suite nos vieilles guimbardes polluan-

tes, il n'hésite pas à faire appel à un dicton bien plus usé qu'elles: «Ne remets pas au lendemain ce que tu peux faire le jour même» ou, si vous préférez, n'attendons pas que le modèle de voiture qui nous intéresse arrive sur le marché avec catalyseur, nous avons le devoir de l'acheter tout de suite. Elle polluera de toute façon moins que la vieille.

Et M. Graf de poursuivre son chemin, roulant décidément pour nous et nous libérant du même coup de toute mauvaise conscience: il dépose une motion au Conseil national (17 septembre) — où il siège depuis 1971 en toute discrétion — demandant

une décriminalisation des infractions relatives aux limitations de vitesse. Au volant de nos voitures neuves et face aux limitations de vitesse qui règnent sur nos routes, nous aurions décidément beaucoup trop de peine à respecter un autre vieux dicton: «Hâte-toi lentement»!

Parmi les 61 cosignataires de la motion Graf, trois socialistes (Bratschi, Eggenberg et Rubi). Après tout, ils se sont peut-être tout simplement trompés de motion, et n'est-il pas vrai que «l'erreur est humaine»?